

Le Tribunal Révolutionnaire condamna, le dimanche 17 novembre 1793, un chien à la peine de mort. Ce jour-là, un ancien recruteur du nom de Saint-Prix prenait place sur les gradins. Peu de monde dans la salle. La journée était médiocre. On se réservait pour de plus beaux jeux de file.

Ce Saint-Prix était accusé de propos contre-révolutionnaires, une de ses voisines s'était informée s'il allait monter sa garde, ce à quoi il avait répondu :

« Je ne suis pas fait pour monter la garde avec des gueux et des scélérats. »

Et il avait ajouté avec un soupir de regret :

« J'aime mieux l'ancien régime que le nouveau. »

Ce délit le menait devant des juges impitoyables, qui frappaient sans appel. Ils avaient condamné des accusés coupables de moindres forfaits. La sentence à l'égard de Saint-Prix fut celle qu'on attendait, mais cette sentence frappait en même temps le chien du recruteur. Cette bête avait été dressée à signaler les inconnus s'approchant du logis de son maître.

Un jour, un porteur d'un ordre de garde pour Saint-Prix fut harponné au mollet par la bête vigilante. Ce témoignage la condamna, et le lendemain, lundi, 18 novembre, le jugement était mis à exécution. Les Archives nationales ont conservé les pièces de ce singulier procès.

Une lettre jointe au procès-verbal en informait Fouquier-Tinville, le jour même.

Nous avons aujourd'hui reçu le jugement du Tribunal Révolutionnaire qui condamne Saint-Prix à la peine de mort et ordonne que son chien soit assommé ,fait procéder à l'exécution de cette dernière partie du jugement.

Nous t'envoyons le procès-verbal...

Vers midi, le commissaire du comité de surveillance des Tuileries, nommé Claude-Charles George, était parti avec l'inspecteur de police Pierre-Louis Hostaux, vers une maison nommée *Le Combat du Taureau*, qui, quoique

le procès-verbal soit muet à cet égard, était vraisemblablement un cabaret ou une hôtellerie, car il est dit que cette maison est tenue par le citoyen Maclart.

A l'arrivée des deux hommes, le citoyen Maclart se trouvant absent, sa femme reçoit les visiteurs. Solennellement, ils exhibent à la femme étonnée l'ordre du Tribunal Révolutionnaire qui ordonne l'exécution du chien. On la somme, au nom de la loi, de présenter la bête, formalité à laquelle elle se soumet sans répliquer.

Elle va dans la cour de la maison, détache la bête de la niche où elle dormait, et l'amène devant le commissaire et l'inspecteur. A ce moment un grave débat surgit entre les personnages. Lequel des deux assommera la bête ? Sera-ce Pierre-Louis Hostaux ou Claude-Charles George ? L'un et l'autre s'y refusent, et la citoyenne Maclart ne peut décidément accomplir, elle, ce à quoi se refusent les deux hommes.

Sans doute, pour mettre fin à la discussion, leur propose-t-elle un moyen terme. A quelques pas de là, au *Combat*, se trouve un poste de gardes nationaux. Là, on pourrait requérir un homme qui exécuterait le jugement. L'ingénieuse proposition de la citoyenne Maclart est adoptée, et George, son ordre du Tribunal Révolutionnaire toujours à la main, court au poste. Pendant ce temps, la bête jappe, saute, gambade.

Bientôt le commissaire de la section des Tuileries revient, accompagné du citoyen Bonneau, sergent de la section des Arcis, de garde au poste. On peut malaisément croire que le sergent ait accepté la proposition de George. Sans doute celui-ci l'a-t-il simplement requis comme témoin. Quoi qu'il en soit, il accompagne le commissaire, et devant la citoyenne Maclart et en présence du sergent, le chien de Saint-Prix est abattu à coups de bâton.

Et, gravement, les quatre assistants signent le procès verbal de cette exécution. La femme Maclart se charge sans doute de l'inhumation du cadavre. Le sergent regagne son poste, les deux envoyés de la section des Tuileries, leur comité. Justice est faite.